

pour la deuxième phase (1984-1988) de la Décennie et le prie de présenter un rapport à cet égard à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1983;

9. *Prend note en outre* de la création du Comité de coordination interorganisations, comprenant l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, l'Union africaine des postes et des télécommunications, la Commission économique pour l'Afrique, l'Union internationale des télécommunications, l'Union panafricaine des télécommunications, l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont l'objectif est d'harmoniser et de coordonner les études en vue de l'exécution rapide du projet de système régional de communications par satellite pour l'Afrique;

10. *Demande à nouveau* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à intensifier ses efforts en vue d'aider le Comité de coordination interorganisations dans l'étude sur le système régional de communications par satellite pour l'Afrique et de prêter assistance aux Etats africains pour l'exécution intégrale du programme de la première phase de la Décennie;

11. *Prie* le Secrétaire général de fournir à la Commission économique pour l'Afrique, organisme promoteur dans l'exécution du programme de la Décennie, les ressources financières et autres, en utilisant notamment autant que possible des fonds extra-budgétaires et les ressources existantes, devant lui permettre de tenir la cinquième réunion technique consultative qui doit être organisée en 1983 et d'achever l'élaboration du plan d'action pour la deuxième phase de la Décennie;

12. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à présenter des rapports intérimaires sur l'exécution du programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique;

13. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/141. Remerciements adressés au Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Notant que l'actuel Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche quittera prochainement ses fonctions,

Consciente de la contribution qu'a apportée, sous sa direction, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social, grâce à la formation et à la recherche,

1. *Exprime sa gratitude et ses sincères remerciements* à M. Davidson Nicol pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions de Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;

2. *Adresse ses meilleurs vœux* de succès à M. Nicol dans ce qu'il entreprendra à l'avenir.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/142. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/75 du 4 décembre 1981, relative à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

Reconnaissant la valeur et l'utilité de la recherche sur l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies et des études sur le futur ayant trait aux stratégies du développement, entreprises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

Reconnaissant le rôle que joue l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en venant en aide, par les services de formation et les autres services relevant de sa compétence, aux membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres fonctionnaires nationaux s'intéressant aux travaux de l'Organisation,

Consciente que la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche demeure précaire et appelant l'attention sur les recommandations du Corps commun d'inspection concernant le financement de l'Institut²⁵,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche²⁶ et de sa déclaration liminaire faite devant la Deuxième Commission, le 5 octobre 1982²⁷;

2. *Se félicite* de la place que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche continue actuellement d'accorder à la formation et à la recherche en matière économique et sociale et de ce qu'il ait été prévu des projets spécialement consacrés aux problèmes qui se posent dans les secteurs identifiés par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires, dans les décisions pertinentes qu'elle a prises à sa vingt-neuvième session et lors des sessions suivantes ainsi que dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁸, compte tenu des déclarations relatives au programme de travail de l'Institut qui ont été faites à la session en cours;

3. *Se félicite également* des efforts accomplis par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en vue de renforcer la coordination de ses activités et sa coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, en particulier

²⁵ A/35/181, annexe, par. 62, 109 et 110.

²⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 14 (A/37/14).

²⁷ *Ibid.*, trente-septième session, Deuxième Commission, 6^e séance, par. 13 à 19.

²⁸ Résolution 35/56, annexe.